www.arcinfo.ch

Fernand Cuche s'en prend au pôle économique

LA TÈNE L'ancien conseiller d'Etat écologiste dit tout le mal qu'il pense du projet. L'entreprise Metalor, elle, s'inquiète de l'impact de ce pôle sur son siège marinois. Le conseiller d'Etat Laurént Favre répond aux critiques.

PAR BAYRON.SCHWYN@ARCINFO.CH

ndéfendable.» L'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois nand Cuche ne veut pas du pôle de développement économique du Littoral Est, projeté au nord du village d'Epagnier.

Cela me paraît inconcevable de voir encore l'équipement industriel du canton comme porteur d'avenir pour l'humanité."

FERNAND CUCHE MILITANT ÉCOLOGISTE

Il n'est pas le seul: ce militant écologiste de la première heure s'est joint à l'opposition collective paraphée par environ 180 personnes et formulée par les membres de l'association La Tène en transition.

Séance de conciliation le 10 janvier

Les signataires combattent le projet élaboré par l'Etat de Neuchâtel et la commune qui prévoit, à terme, la transformation de près de 24 hectares zone industrielle et un écoquartier.

Selon les projections, le site pourrait accueillir jusqu'à 3000 emplois et 550 habi-



Fernand Cuche pose devant les champs où est planifié le futur pôle de développement économique de La Tène. DAVID MARCHON

rées comme faisant partie des terres agricoles les plus fertiles du pays (appelées surfaces d'assolement, SDA).

Une séance de conciliation est prévue le 10 janvier 2022 entre les opposants et des représentants de l'Etat de Neuchâtel.

«Changer de vision»

de terres agricoles en une Les discussions risquent d'être ardues. Pour le Vert Fernand Cuche, «ce projet montre que les autorités continuent de planifier, d'investir et de développer en utilisant des outils du ide d'avant.:

Or, ces parcelles sont considé- Selon cet ancien agriculteur de porteur d'avenir», martèle-t-il.

75 ans, il faut rétablir des priorités: «Sur des sols d'une telle qualité - a fortiori près de l'agglomération neuchâteloise, donc propice à une agriculture de proximité –, on ne construit pas, si ce n'est ce qui peut servir à la production, à la transformation ou au conditionnement de denrées alimentaires.»

«Alors que le commerce mondial est fragilisé par le dérèglement climatique et par la pandémie de Covid-19, cela me paraît inconcevable de voir encore l'équipement industriel du canton présenté comme

Il assure qu'il ne s'exprime pas

«Ne plus bétonner ces terres»

Pour lui, les compensations prévues et les quelque 500 hectares de surfaces d'assolement que le canton compte en plus de ses obligations fédérales ne suffisent pas. «Compte tenu de la fragilité de l'approvisionnement alimentaire vers lequel on se dirige, il ne faut absolument plus bétonner les terres agricoles ou les dézoner.

pour régler des comptes avec le Conseil d'Etat neuchâtelois.

> gré les innovations, 90% de notre alimentation au niveau mondial dépend toujours des sols cultivables». Et aujourd'hui, «entre 40 et 60% de notre alimentation en Suisse dépend des importations».

D'économique à agronomique

Fernand Cuche rêve d'une protection accrue des sols agrico-Fernand Cuche insiste: «Malles. Il cite l'exemple du massif res», regrette-t-il.

forestier suisse, protégé à la fin du 19e siècle sur décision du Conseil fédéral. «On a alors fait face au marché et protégé les forêts de la dévastation.»

Metalor craint pour son site marinois

Parmi les quelque 200 oppositions déposées contre le pro-

jet de pôle de développement économique à La Tène, il y a

«Nous voulons absolument éviter de revivre le scénario du

site de Neuchâtel où nous nous sommes retrouvés enclavés sur notre parcelle. Nous avons finalement dû déménager toutes nos activités pour continuer à travailler», commente Thomas Wenger, directeur du site marinois de

«Nous ne nous opposons pas à la venue d'autres entrepri-

ses. Ce qui nous préoccupe, c'est de trouver une école, des

immeubles d'habitation ou une place du village aux abords

de notre site industriel. Cela ne signifie pas que notre site est dangereux, mais comme entreprise active dans les

métaux précieux et leur affinage utilisant des produits chi-

«Nous voulons vraiment pouvoir renforcer notre ancrage et nous développer à Marin. Des sommes très importantes entrent en jeu si l'on doit envisager de déplacer un site de

25 000 mètres carrés employant 300 personnes.»

Thomas Wenger l'assure: «Nous ne désirons pas entrer

besoins. Les premiers signaux vont dans la bonne direc-

tion.» Il regrette tout de même que l'un des principaux

fournisseurs mondiaux de métaux précieux n'ait pas été

dans un bras de fer, mais rendre l'Etat attentif à nos

sollicité pour un échange avant la mise à l'enquête.

miques, nous devons prendre en compte un certain nom-

celle de l'entreprise Metalor, qui s'est établie à quelques

pas de là il y a près de quarante ans.

Metalor, siège social du groupe.

bre de risques à gérer.»

«Pour les surfaces agricoles, il a fallu attendre 1979 pour une première loi nationale sur l'aménagement du territoire. Et malgré cela, on y est allé généreusement dans la construction et la diminution des ter-

«Volonté de mieux protéger les terres agricoles»

Sollicité pour répondre aux critiques, le conseiller d'Etat neuchâtelois PLR Laurent Favre répond par écrit – aux arguments avancés par Fernand Cuche. Mais il ne peut pas se prononcer sur le cas de Metalor en raison de la procédure en cours. «Les remarques de Monsieur Cuche sont surprenantes, alors qu'il a soutenu, en tant que conseiller d'Etat entre 2005 et 2009, la création de trois pôles de développement économique - La Tène, Boudry et le Crêt-du-Locle – dans le cadre du premier projet d'agglomération neuchâtelois (2007) validé par le Conseil fédéral et base du plan directeur cantonal», tacle le ministre cantonal de l'Environnement et du développement territorial. «Le Conseil d'Etat démontre aujourd'hui, plus que par le passé, sa volonté de mieux protéger les terres agricoles. En effet, par le biais du nouveau plan directeur cantonal de 2018, le canton devrait enregistrer une réduction de la zone à bâtir de quelque 78 hectares au bénéfice de la zone agricole». Ces 78 hectares - dont 45 de surfaces d'assolement (SDA) – qui doivent être récupérés d'ici à 2030 participent au renforcement de la sécurité alimentaire.

Mais pas seulement, précise Laurent Favre: «Le canton doit garantir le maintien d'au moins 6700 hectares de SDA - les meilleures terres agricoles selon nos obligations fédérales. Par le biais du

'Guide de préservation des SDA' de 2020, le Conseil d'Etat démontre comment il compte préserver quelque 7200 hectares de SDA, soit un objectif supérieur de 500 hectares à nos obligations.» Pour Laurent Favre, le projet n'a rien de passéiste: «Le pôle - idéalement situé en matière de desserte de transports publics - se développera comme un écoquartier industriel, avec pour objectif la neutralité carbone. Par les nouvelles technologies, il est possible de réussir un pôle de développement économique tout en réduisant substantiellement son empreinte écologique. Ce nouveau pôle doit être le symbole d'un développement économique durable, représentatif du monde de demain.» «Avec les communes, le Conseil d'Etat travaille à la mise en valeur des pôles de gare et des friches industrielles que compte le canton. 27 hectares de friches ont ainsi été valorisés ces dernières années et le travail continue. Néanmoins, le développement de quelques fleurons industriels dans le domaine de la pharma ou des medtechs par exemple nécessite des surfaces importantes.» «Le canton a besoin de ces entreprises pour sa diversification économique et pour renforcer l'emploi et les rentrées fiscales communales et cantonales. Une entreprise nous a déjà échappé il y a quelques années par manque de terrains disponibles», souligne-t-il.

